

## PRÉFET DE LA DRÔME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PROJETS DE CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ET DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE VALENCE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique environnementale unique sur les projets susvisés est prescrite sur la commune de VALENCE.

Cette enquête d'une durée de **31 jours** consécutifs se déroulera **du mercredi 5 juillet 2023 au vendredi 4 août 2023 inclus**.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Mme Angeline FABIÉ- Chef de projet

Direction de l'Aménagement Urbain

Département Attractivité et Proximité

Ville de VALENCE

Courriel : [angeline.fabie@mairie-valence.fr](mailto:angeline.fabie@mairie-valence.fr) Tél. 04 75 78 50 88

A l'issue de l'enquête publique, la décision de classement du site patrimonial remarquable est prise par arrêté du ministre de la culture. A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes sera susceptible de créer le périmètre délimité des abords de monuments historiques par arrêté.

Pour cette enquête, le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné :

- M. Gérard PAYET, Magistrat des juridictions financières, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire,
- Mme Pascale DESMARAIS, Retraitée de la Direction Générale des Finances Publiques, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête publique, sont déposés en mairie de VALENCE (siège de l'enquête), où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Le public peut également consulter le dossier en version numérique sur un poste informatique à l'Espace Jacques Brel auprès de la Direction de l'Aménagement Urbain, aux jours et heures d'ouverture de l'Espace Brel, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi).
- le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique et un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public. Celles-ci sont communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de VALENCE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de VALENCE.
- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie, 1 place de la Liberté BP 2119 26021 Valence Cedex, à l'attention du commissaire enquêteur , lequel les annexera au registre d'enquête ou
- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent être adressées par courriel : [pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr), avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.
- les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».
- le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités. De plus, il est communicable avant l'ouverture de l'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'utiliser un seul des différents modes d'envoi susvisés pour envoyer ses observations.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de VALENCE :

- le mercredi 5 juillet 2023 de 09h00 à 12h00
- le samedi 8 juillet 2023 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 4 août 2023 de 14h00 à 17h00

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis au public, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de VALENCE, en préfecture de la Drôme et sur le site internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.